



ÉDITO

PAR JEAN-MARIE BARILLÈRE,
PRÉSIDENT DU CNIV



La mise en œuvre concrète de notre Plan de filière débute, avec la mise en place au sein du CNIV d'un groupe de travail sur l'économie et d'une commission sur la transition écologique, avec l'IFV (voir ci-contre). Les travaux que ces groupes vont conduire sont destinés à venir en appui des démarches régionales qui sont au cœur du dispositif. Car je me permets d'insister, s'il n'y a pas de souffle, pas de volonté professionnelle de s'emparer du Plan de filière dans les régions, il ne se passera rien !

Cette dynamique des démarches de progrès régionales que j'appelle de mes vœux est indispensable, comme l'est tout autant l'appui de la puissance publique, notamment pour accélérer la transition écologique. Pourtant, si je n'ai pas de doutes sur la volonté de mes collègues, dans les interprofessions, à se saisir du sujet, je constate que nous avons des difficultés à être entendus par les pouvoirs publics. Sur ce dossier, l'engagement clair et volontaire de notre filière doit justifier un accompagnement financier réel de leur part. Sinon, les entreprises s'engageront, comme elles le font déjà, à leur propre rythme, afin de ne pas compromettre leur propre pérennité. ■

L'ACTUALITÉ DU CNIV

Les premiers pas du Plan de filière

Le groupe de travail sur les indicateurs économiques et la commission mixte sur la transition écologique se sont réunis courant juillet.

Les feuilles de route ont été validées et les premiers travaux ont débuté.

Parmi les nombreux engagements que comporte le Plan de filière, certains ont vocation à être traités au niveau national, voire européen (adaptations réglementaires, export...). D'autres, comme la transition écologique, seront pilotés par les interprofessions, dans les régions. Le 23 mai, l'ensemble des organisations de la filière vitivinicole a **validé un mode opératoire** qui détermine les rôles de chacun. La création d'un groupe de travail centré sur les indicateurs économiques et une commission mixte CNIV/IFV ont notamment été actés. Depuis, ces deux groupes **ont été constitués**.

Placé sous la présidence de Michel Carrère (IVSO), le groupe « indicateurs économiques » a entériné son calendrier de travail : **quatre groupes techniques** vont plancher sur les axes construction de la valeur, évolution du prix & contractualisation, instruments économiques de pilotage de filière et stratégies collectives. La première étape de **recensement des instruments et des données économiques existantes** a débuté. Ce recensement sera complété par des entretiens et sera suivi d'une analyse critique.

SOUTIEN AUX DÉMARCHES DE PROGRÈS RÉGIONALES

La commission mixte CNIV-IFV sur la transition écologique, quant à elle, a été installée. Une première intervention a eu lieu lors de l'AG d'InterLoire. Une **fiche technique** sur le plan de sortie des herbicides a également été rédigée. Ses actions prioritaires ont été définies comme suit : la commission devra **établir un tableau de bord** au niveau national avec différents indicateurs (quantités de substances actives ou IFT, par exemple), pour mesurer les évolutions.

Elle va poursuivre et terminer le recensement des démarches de progrès dans les régions viticoles, qui a montré que la dynamique est déjà bien enclenchée depuis plusieurs années. Enfin, étant donné l'impact économique de l'évolution des pratiques, la commission va rechercher des **leviers financiers**, que ce soit en région (comme ce qui peut exister pour le Plan Beaujolais) ou au niveau national, avec notamment **l'appel à manifestation d'intérêt** sur la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, dans le cadre du Grand plan d'investissement. ■



Pac : les grandes lignes de la réforme pour le vin

Phil Hogan, le commissaire européen à l'agriculture, a présenté le 1^{er} juin ses propositions de la réforme de la Pac. Maintien des enveloppes vin et sanctuarisation des inter-professions sont les principaux points concernant la filière vitivinicole.

Le coup d'envoi d'une nouvelle réforme de la Pac vient d'être donné par la Commission européenne avec la présentation, le 1^{er} juin, de trois propositions de règlements : l'un est dédié à la création de **plans stratégiques**, l'autre concerne l'OCM unique et le troisième porte sur le financement et la gestion de la Pac.

DES PLANS STRATÉGIQUES NATIONAUX INTÉGRANT LES ENVELOPPES VIN

La grande nouveauté réside dans la nouvelle mise en œuvre de la Pac, qui devrait se faire via des plans stratégiques nationaux. La Commission souhaite ainsi laisser les Etats membres décider de la meilleure manière d'atteindre les objectifs fixés au niveau européen. C'est le principe de **subsidiarité**. Pour cela, les pays auront **le choix parmi différentes mesures** définies au niveau européen, concernant le premier (aides directes) et le deuxième (développement rural) pilier. Les plans nationaux devront être validés par la Commission européenne, qui pourra éventuellement les modifier.

Pour la filière vitivinicole, qui bénéficie pour l'instant de programmes financés par des enveloppes nationales vin (les « aides OCM » gérées en France par FranceAgriMer), la situation devrait être reconduite, **avec des enveloppes vins intégrées aux plans stratégiques**. Le risque de voir les programmes



LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DE L'UNION SE SONT RÉUNIS LE 18 JUIN. LA RÉDUCTION DU BUDGET A ÉTÉ LARGEMENT CRITIQUÉE, NOTAMMENT PAR LA FRANCE.

allégés n'est pourtant pas absent, étant donné l'élargissement aux autres filières. La filière vitivinicole restera donc vigilante sur ce point.

D'autant que le budget de la Pac, **en baisse estimée à 5 %** en euros constants, ne fait pas l'unanimité. Les Ministres de l'agriculture, réunis le 18 juin, ont déjà émis des critiques à cet égard. Ce sujet devrait être le positionnement majeur de la France.

BUDGET RECHERCHE EN HAUSSE

Etant données les évolutions inscrites dans le règlement Omnibus à l'automne dernier, la proposition de règlement OCM ne comporte **rien qui concerne le statut ou les missions des organisations inter-professionnelles**. La filière vitivinicole, pour qui une évolution du droit de la concurrence est nécessaire, se mobilisera pour que le sujet soit ouvert.

Parmi les points positifs, la Commission propose d'**augmenter de dix milliards d'euros** le budget consacré à la recherche et à l'innovation dans le secteur agricole et alimentaire.

En termes d'échéances, la Commission souhaite qu'un accord avec le Parlement et le Conseil européens intervienne **avant les élections de mai 2019**, pour

une entrée en vigueur de la nouvelle Pac à partir du 1^{er} janvier 2021. Mais les députés européens semblent **peu confiants** sur la tenue de ce délai serré, étant donné le manque d'accord sur le budget global de l'Union après 2020. Malgré tout, ils ont désigné Eric Andrieu comme rapporteur pour le projet de règlement OCM, tandis que Michel Dantin sera shadow rapporteur. Deux députés avec qui la filière est en contact permanent et auxquels elle fera part de ses demandes. ■

LES GRANDS ENJEUX POUR LA FILIÈRE

- 1 Clarifier les règles de la concurrence, pour une contractualisation harmonieuse.
- 2 Éclaircir les règles en matière de promotion des produits : durée des actions, marchés prioritaires et mesures éligibles sur le marché intérieur, dont les études.
- 3 Étudier si les crédits dédiés à la recherche et l'innovation ne pourraient pas accompagner des opérations coordonnées telles que le Plan déperissement, au même titre que des projets de recherche classiques.

UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE DU VIN DANS LA PAC

Bien qu'un premier règlement vitivinicole ait été publié dès 1962 par la Communauté européenne, le vin n'a fait l'objet d'une véritable organisation commune de marché qu'à partir de 1970. Cette OCM vitivinicole a été réformée quatre fois (1979, 1987, 1999, 2008), avant d'être intégrée dans l'OCM unique en 2013, dans un but de simplification du droit européen. Depuis, les réformes touchant le secteur vitivinicole sont liées à celles de la Pac. Elles suivent donc le calendrier de programmation pluriannuel instauré depuis 1999, dont la période est de cinq ou six ans, en lien avec le cadre financier de l'Union.

Des pistes pour bénéficier ensemble de la valeur ajoutée France

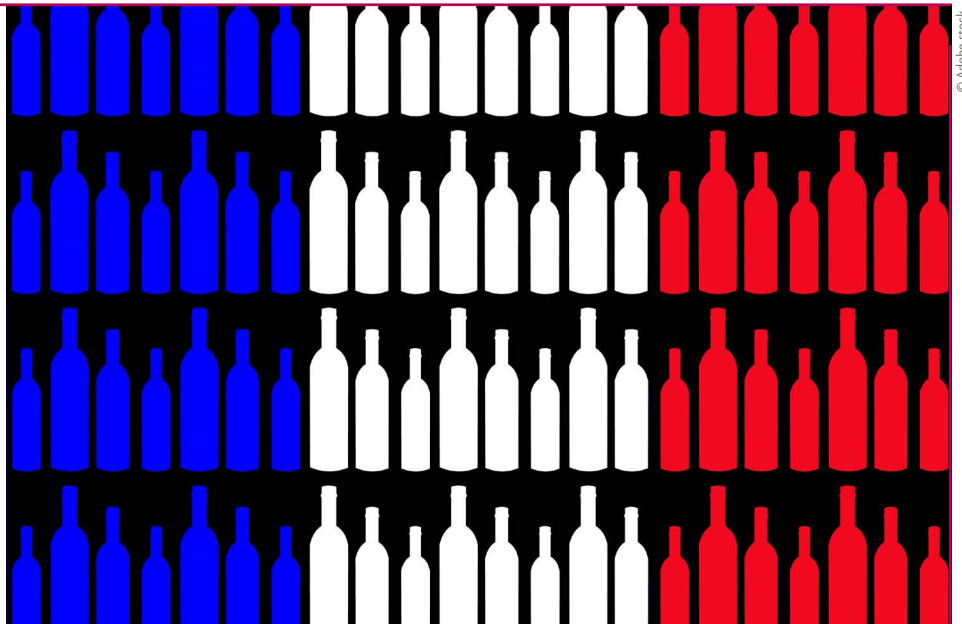
Une boîte à outil pour aller plus loin sur les marchés déjà explorés ou pour être présents sur des marchés où les vins français étaient absents collectivement jusque là : telle pourrait être la forme que prendrait l'utilisation par les interprofessions de la valeur ajoutée France.

Face au constat que la mondialisation des échanges du vin ne se fait pas en faveur de la France, **une réflexion a été engagée** dans le cadre du CNIV il y a deux ans. Son objectif ? Etudier les possibilités de **mieux utiliser la « valeur ajoutée France »**. Notre pays et ses vins bénéficient en effet d'une image positive sur la plupart des marchés export⁽¹⁾. Animés par le consultant Etienne Laporte, ces temps d'échanges entre les représentants des interprofessions ont finalement rejoint en partie les engagements inscrits dans la partie du **Plan de filière concernant l'export**. Les premiers contours de ce que pourrait être l'utilisation en commun de l'image de la France ont été présentés lors de la récente assemblée générale du CNIV.

FAIRE MIEUX ET ENSEMBLE

Le postulat à la base de la réflexion a été de partir des **besoins des interprofessions**. Ainsi, est née l'idée d'**une boîte à outils**, qui serait au service des interprofessions. Sa mission serait d'intervenir **là où le marché le nécessite** et où les interprofessions **ne peuvent pas aller individuellement** (par exemple, sur des nouveaux marchés avec un ticket d'entrée élevé), ou là où elles **ont intérêt à agir en commun** (ex : pour saisir une opportunité, réaliser des études économiques plus poussées...).

La clef de voûte de la mise en œuvre de cette boîte



L'OBJECTIF SERAIT DE FAIRE MIEUX ET ENSEMBLE, LÀ OÙ L'ON N'ÉTAIT PAS PRÉSENT AUPARAVANT OU INSUFFISAMMENT.

à outils est la synergie. Plusieurs conditions devront être réunies pour la mobiliser : qu'il y ait, bien sûr, un besoin d'intervention commun à plusieurs interprofessions, que ce besoin puisse être satisfait par **une entrée « pays »**, que le résultat puisse démultiplier les actions des interprofessions avec des contenus **100 % « France »** et donc, que **les valeurs régionales et nationales soient en synergie**. En résumé, l'objectif serait de faire **mieux et ensemble**, là où l'on n'était pas présent auparavant ou insuffisamment.

PLUSIEURS POSSIBILITÉS D'ACTION IDENTIFIÉES

Plusieurs leviers ont été identifiés sur lesquels il serait possible d'agir dans un premier temps :

- le **pavillon France** utilisé dans certains salons internationaux pourrait mieux répondre aux attentes des interprofessions,
- une **formation au système viticole français** pourrait être conçue à destination des professionnels étrangers,
- des **études marketing** plus précises pourraient être lancées afin de mieux connaître les consommateurs,
- une **veille internationale** mutualisée serait indéniablement un plus...

Quant à savoir où les efforts pourraient porter en priorité, **trois groupes de marchés** ont été définis : l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Québec, la Suisse et l'Irlande pour les marchés matures, les Etats-Unis, le Canada anglophone, la Corée, la Pologne et le Japon pour les marchés émergents et le Brésil pour les marchés à défricher. Toutes ces actions seraient placées sous la gouvernance d'une **commission « démarche France »**. ■

(1) Voir par exemple les résultats du Wine trade monitor de la Sopexa, selon lequel le vin français a la meilleure image au monde.

TROP BELLE POUR EUX, LA FRANCE ?

Les vins français bénéficient généralement d'une bonne image dans les pays étrangers. Malgré tout, ces valeurs positives (qualité, haut de gamme, prestige...) peuvent aussi être perçues comme intimidantes, voire freinantes : les vins français seraient trop beaux pour le « simple » consommateur ! C'est pourquoi l'idée a été émise de travailler à associer l'image de la France avec des valeurs moins distantes, moins ritualistes et complexes, plus charnelles, plus incarnées.

Centre-Loire : la dématérialisation des DRM en face à face

Afin d'accompagner le processus de dématérialisation des DRM, le BIVC a entrepris de visiter tous ses ressortissants. Un processus qui permet de renforcer le contact avec les professionnels, tout en répondant à leurs demandes.

Le BIVC (Bureau interprofessionnel des vins du Centre-Loire) a choisi de tirer parti de sa relative petite taille pour **tisser des liens étroits** avec ses ressortissants. Face à l'obligation de dématérialiser les DRM d'ici au 1^{er} septembre 2019, l'interprofession a décidé d'aider l'ensemble des entreprises concernées (environ 450) en **rendant visite à chacune**. L'opération a démarré en février et doit se prolonger jusqu'à l'année prochaine.

Chaque vigneron, coopérative ou négoce a ainsi l'occasion de se connecter sur le portail interprofessionnel tout en étant **guidé par un représentant du BIVC**. Une première DRM « à blanc » est effectuée. Du côté de l'interprofession, l'échange avec les utilisateurs permet **d'améliorer le portail**, par exemple en ajoutant des messages d'avertissement aux endroits stratégiques. Le service local **des Douanes** apporte également sa pierre à l'édifice en signalant les anomalies.

DES LIENS HUMAINS RENFORCÉS

Sur le terrain, l'accueil reçu par la démarche est **très bon**. Certaines personnes préparent même une liste de questions en prévision de la rencontre ! Des interrogations qui ne seraient peut-être pas soulevées en réunion publique. À partir de ces cas particuliers, parfois peuvent émerger des réponses **qui intéressent un plus grand nombre**.

Au-delà de l'enjeu technique d'une dématérialisation réussie, cette opération de visite générale **renforce les liens humains** : l'interprofession croise **les nouvelles générations**, constate des évolutions dans les méthodes de travail, comme le développement des petites structures de négoce, ou encore, fait plus ample connaissance avec **les Côtes de la Charité** et **les Coteaux de Tannay**, deux régions ayant rejoint le BIVC récemment. ■

AGENDA

06/09

Conseil exécutif

20-21/09

Commission études et suivi
des produits

NEWS

Miren de Lorgeril est la nouvelle présidente du CIVL (Conseil interprofessionnel des vins du Languedoc).

En Provence, **Jean-Jacques Bréban** retrouve la présidence du CIVEP (Conseil interprofessionnel des vins de Provence).

Le CNIV sera fermé à partir du 3 août au soir. Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous dès le 27 août au matin.

EN BREF

Une cellule pour les questions internationales

Afin de mieux suivre la protection des IG au niveau international, un groupe ad hoc a été créé au sein du CNIV.

La première réunion du groupe de travail sur les sujets internationaux a eu lieu le 21 juin. Composé de plusieurs **interprofessions et de la FEVS** (Fédération des exportateurs de vins et spiritueux), ce groupe a notamment pour objectif de suivre la **protection des indications géographiques** à l'international. Ce sujet fait partie des missions des interprofessions vitivinicoles et a été inscrit parmi les engagements du Plan de filière.

Pour cette première rencontre, plusieurs sujets d'actualité ont été abordés, notamment l'état des négociations sur les **accords de libre-échange** entre la Commission européenne et le **Mercosur**, ainsi qu'avec **l'Australie** et **la Nouvelle-Zélande**. Le groupe international a prévu de se réunir trois fois par an et d'émettre un rapport au conseil exécutif si la situation le nécessite. ■